

SAMSAH 68

1 Faubourg des Vosges – 68920 WINTZENHEIM
Pôle Handicap et Insertion



1. EDITORIAL

Ouvert depuis 2012, le SAMSAH dispose depuis 2015 d'un agrément de 30 places. La vocation du SAMSAH 68 est d'offrir un soutien médico-social personnalisé, incluant l'accompagnement au parcours de soins, dans un environnement ordinaire. Les objectifs généraux du service sont de favoriser le développement de l'autonomie et l'inclusion des personnes accompagnées dans la société et de contribuer à la leur réhabilitation psycho-sociale.

L'accompagnement proposé soutient et participe à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap, notamment psychique, sur le territoire de Santé 3 du Haut-Rhin.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITÉ

	2022	2023	2024
File active	76	83	103
Nouvelles demandes	54	77	95
Sans suites	35	46	38
Pré-admissions réorientées	12	16	24
Pré-admissions ayant abouties à un accompagnement	7	15	33
Nombres d'accompagnements	47	36	76
Evaluation PCH	6	9	3
Sortie	21	13	12

2.1. Nouvelles demandes : une augmentation croissante des sollicitations

Nous constatons une augmentation croissante des sollicitations qui nécessite pour chaque demande, une prise de contact pour évaluer les besoins prioritaires aboutissant ou non à un accompagnement. En 2024, la gestion des nouvelles demandes a représenté

- 85 appels téléphoniques
- 26 courriers
- 57 entretiens dont :
 - 33 ont abouti à un accompagnement
 - 24 ont donné lieu à une réorientation vers un partenaire

58% des entretiens ont abouti à un accompagnement par notre service.

2.2. Fin du statut de mise en veille : une clarification pour un accompagnement adapté

Dans une volonté de renforcer la clarté et la cohérence de nos accompagnements, le statut de mise en veille a été supprimé. Ce statut induisait une zone de flou dans le parcours d'accompagnement, pouvant freiner la dynamique d'autonomisation et d'évolution des personnes accompagnées. Sa suppression permet désormais d'inscrire notre action dans une logique plus fluide et réactive, en facilitant le taux de rotation des places et en ajustant plus efficacement l'ouverture et la fermeture des accompagnements en fonction des besoins des bénéficiaires. Cette évolution s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur d'un accompagnement personnalisé et évolutif intégrant des étapes clés mieux identifiées.

2.3. Evaluation PCH : un cadrage par convention en cours

En 2024 la baisse du nombre de demandes d'évaluation PCH s'explique par l'évolution de l'organisation tendant à la mise en place d'un conventionnement avec la MDPH. La mise en place de la convention avec le SAMSAH68 est en cours.

2.4. Fin d'accompagnement

Acc. clos en 2024 12

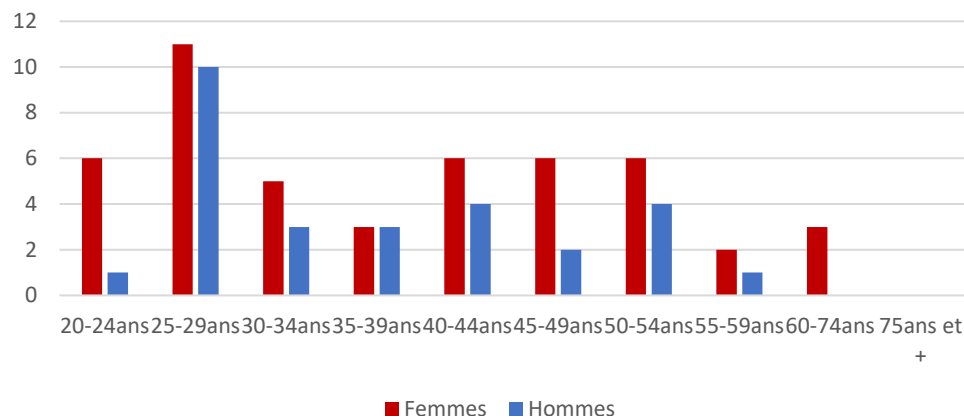
3 mois ou -	1
3 à 6 mois	2
moins de 1 an	1
Entre 1 et 3 ans	3
Entre 3 et 5 ans	2
Entre 5 et 6 ans	1
Entre 7 et 8ans	1
plus de 10ans	1

Destination

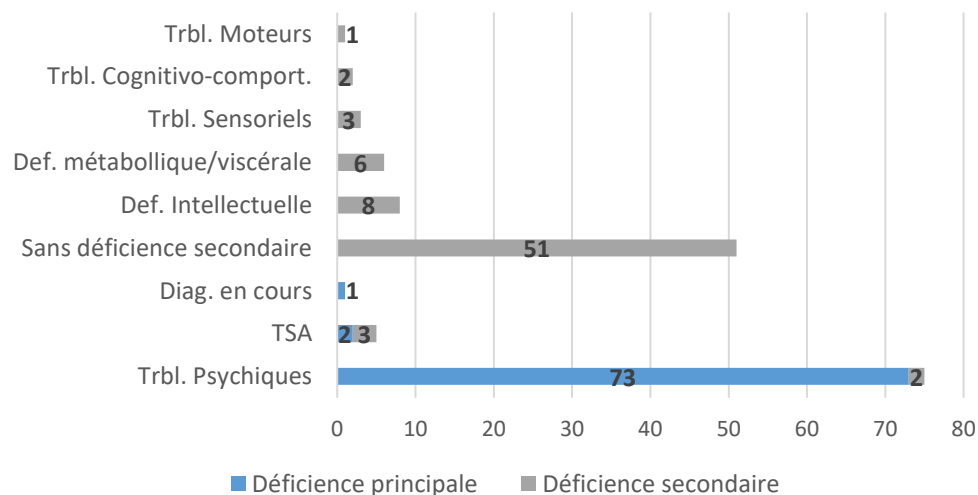
Réorientation ESMS	3
Autonomisation/Droit commun	7
Décès	2

2.5. Accompagnement

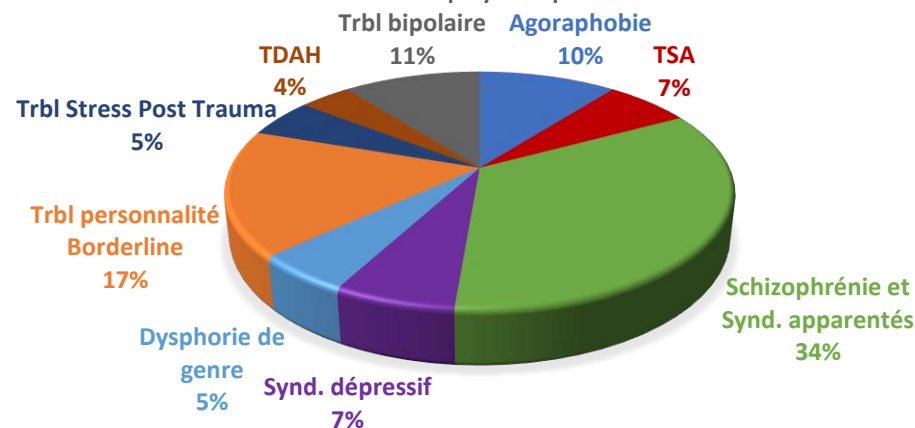
Répartition par âge et par sexe du public accompagné par le SAMSAH 68 en 2024



Répartition par déficiences du public accompagné par le SAMSAH 68 en 2024



Répartition par pathologies en % des personnes accompagnées par le SAMSAH 68 atteintes de troubles psychiques



Analyse de la situation de santé et des besoins en termes de santé

La diversité des profils des personnes accompagnées par le SAMSAH s'est accentuée ces dernières années, impliquant des accompagnements à **l'intensité variable** et nécessitant une **coordination renforcée** avec les acteurs du soin. Cette hétérogénéité témoigne de la **fragilité et de l'instabilité psychique** d'une partie du public, qui requiert un suivi régulier et des ajustements constants dans l'accompagnement.

Face à ces enjeux, le **rôle du SAMSAH est primordial** pour assurer un **soutien dans la gestion des soins, la stabilisation des parcours et la prévention des ruptures d'accompagnement**. L'équipe intervient notamment pour **faciliter et étayer les sorties d'hospitalisation** en assurant une continuité dans les soins et un appui à la réhabilitation psychosociale. À l'inverse, lorsque l'état de santé d'une personne se dégrade et nécessite une hospitalisation en urgence, le SAMSAH joue un rôle clé dans **l'orientation vers les dispositifs de soins adaptés** et la coordination avec les services de la psychiatrie. Cette approche permet d'anticiper et de limiter les hospitalisations non préparées, tout en favorisant des parcours de soins adaptés aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

Dans ce contexte, l'ajustement du taux de rotation devient un défi majeur, rendant essentiel un renforcement des effectifs pour répondre aux besoins croissants tout en maintenant une fluidité d'accompagnement. La capacité du service à adapter ses interventions en fonction des réalités du public accompagné repose ainsi sur une disponibilité accrue des professionnels, garantissant un soutien adapté à chacun.

Analyse de la situation sociale des personnes accompagnées

Les personnes accompagnées par le SAMSAH présentent une grande diversité de situations sociales, reflétant des parcours de vie variés et des niveaux d'autonomie hétérogènes.

Parmi les 76 personnes accompagnées en 2024 :

- 37 vivent seules
- 36 résident avec leur conjoint ou leur famille
- 3 sont en colocation

Si une majorité bénéficie d'un logement autonome, une partie non négligeable se trouve en situation de précarité résidentielle, avec 6 personnes en résidence sociale et 15 vivant chez un tiers ; témoignant de difficultés d'accès à un habitat stable ou adapté à leurs besoins.

Par ailleurs, l'analyse des situations accompagnées en 2024 met en évidence la nécessité d'un soutien dans la gestion administrative et financière :

- 2 personnes sont sous tutelle
- 14 sous curatelle renforcée
- 3 sous curatelle simple

Ces chiffres soulignent, pour ce public particulièrement sujet à la vulnérabilité, que l'accompagnement à la mise en place d'une mesure de protection juridique représente un enjeu souvent essentiel pour garantir une gestion sécurisée de leur quotidien, notamment sur les aspects budgétaires et la garantie d'une prise de décision éclairée.

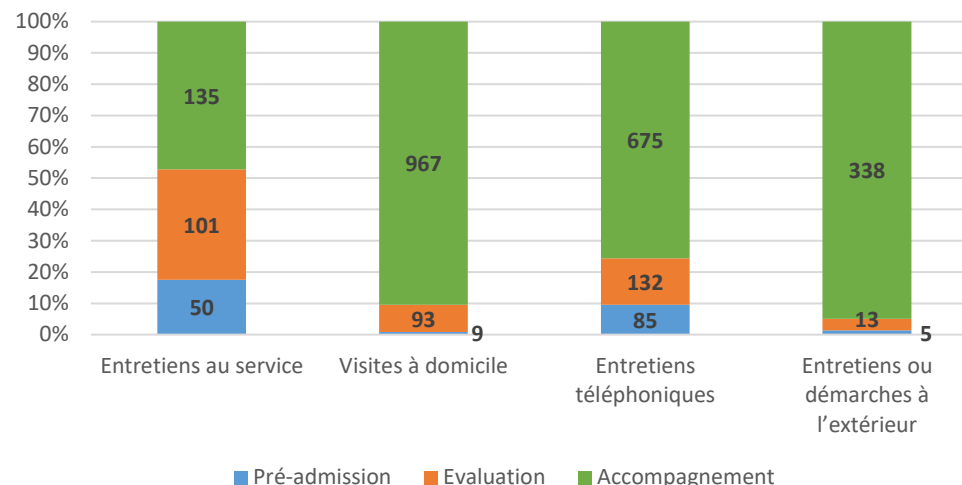
Sur le plan professionnel, l'insertion demeure un enjeu majeur :

- 7 personnes exercent une activité professionnelle,
 - 5 en milieu ordinaire
 - 2 en ESAT
- 13 sont en recherche d'emploi
- 2 suivent une formation professionnelle
- 53 demeurent sans activité

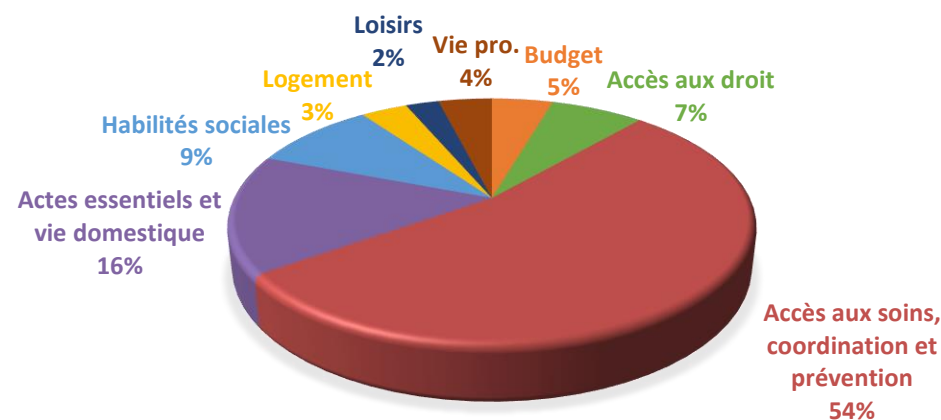
Ce constat vient illustrer les obstacles persistants à l'insertion dans le monde du travail, qu'il s'agisse de limitations liées aux troubles psychiques, d'un manque d'aménagements adaptés ou de priorité à une stabilisation de leur état de santé avant d'envisager un projet d'insertion professionnelle.

Ces éléments soulignent l'importance d'un accompagnement global qui intègre également un travail sur l'accès au logement, l'autonomisation administrative et la réinsertion socioprofessionnelle. Ils mettent en avant également la nécessité d'une approche partenariale renforcée avec les acteurs du logement, de l'emploi et de la protection juridique pour favoriser des parcours d'inclusion adaptés aux réalités de chaque personne accompagnée.

Répartition en % des modalités en fonction de la mise en oeuvre de l'accompagnement par le SAMSAH 68 en 2024



Répartition en % de la nature des accompagnements mis en oeuvre par le SAMSAH 68 en 2024



Intégration des dispositifs d'aide aux aidants dans une approche globale

L'année 2024 a marqué une étape clé dans l'évolution de notre offre d'accompagnement, avec l'intégration pleine et entière de dispositifs d'aide aux aidants. Ce repositionnement traduit la volonté d'adopter une approche globale, où le soutien aux aidants est considéré comme un levier essentiel du parcours des personnes accompagnées. En structurant ces dispositifs au sein de notre organisation, nous affirmons l'importance d'un accompagnement coordonné, tenant compte des besoins spécifiques des bénéficiaires comme de ceux de leur entourage, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de notre action.

Deux programmes de psychoéducation (BREF et ProFamille) sont proposés aux aidants afin de les soutenir et de les outiller face aux défis du quotidien, contribuant ainsi à un meilleur accompagnement pour tous.

BREF

Le programme BREF est développé par le SAMSAH 68 depuis 2023. Au 31/12/2024, 21 programmes BREF ont été réalisés.

- 11 programmes BREF ont été réalisés en 2024 soit :
- 33 séances animées en binôme
 - 20 aidants ont ainsi pu bénéficier du programme

Sur les 11 programmes, **9 concernent des aidants de personnes accompagnées par le SAMSAH.**

	Avant le 1 ^{er} rdv	A l'issue du programme	Variation
Fardeau important (Score Zarit)	57% des participants	40% des participants	-17%
Symptômes dépressifs (Score CES-d)	69% des participants	45% des participants	-24%

ProFamille

Le programme ProFamille est porté par le SAMSAH 68 depuis 2016. Sur une période de 7 ans, entre 2017 et 2024, 219 personnes ont débuté Profamille en Alsace soit 20 groupes dont 18 groupes animés par l'ARSEA. L'ARSEA a animé 2 nouvelles sessions (module 1) durant cette année 2024 et a poursuivi l'animation de 6 sessions (module 2) dont 3 se sont achevées en 2024. L'animation de 2 sessions par an représente un volume de 1652 H de travail (2/3 du temps pour le Module 1 pour les deux groupes ayant débuté dans l'année, et 1/3 du temps pour les Modules 2 des groupes des 2 années précédentes).

En 2024, l'équipe d'animation ProFamille a réalisé :

- 36 séances de 4h de psycho-éducation en groupe dans des locaux mis à disposition au CH de Rouffach
- 3 séances d'informations de 2h pour recruter les participants des sessions futures
- 5 entretiens personnalisés (du/des aidants) d'environ 1heure
- De nombreux contacts et temps d'échanges avec les partenaires territoriaux pour contribuer à la diffusion des programmes existants à destination des aidants

2 professionnelles ont également participé au Congrès National ProFamille qui s'est tenu les 21 et 22 novembre 2024 à Paris.

Sessions*	Séances mod. 1	Séances mod. 2 3 mois	Séances mod. 2 6 mois	Séances mod. 2 1 an	Séances mod. 2 2 ans	Total séances 2024	Commentaires
20	12					12	Fin mod. 1 en janv. 2025
19	14	1				16	
17		1	1			2	
16			1	1		2	
14				1		1	
13					1	1	Fin du prog.
12					1	1	Fin du prog.
11					1	1	Fin du prog.
Total	26	2	2	2	3	36	

*Le n° de session est attribué au niveau régional ne correspondant pas à une suite logique

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du service

Montée en compétences et renforcement des pratiques professionnelles

En 2024, l'équipe a poursuivi une dynamique active de formation, consolidant ainsi ses compétences pour un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des personnes accompagnées.

La participation aux « **matinées de la réhab** », proposées par le **Centre de ressources en réhabilitation psychosociale**, ainsi que la formation **Intégrer la réhabilitation psychosociale dans les pratiques du service au quotidien**, ont permis d'ancrer davantage ces principes dans les pratiques des professionnels. La formation à l'utilisation de l'outil **AERES** et son appropriation par les infirmières est également venue enrichir l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, les **aides-soignantes ont été spécifiquement formées à la conduite d'entretien motivationnel**, un levier essentiel pour soutenir l'engagement des personnes accompagnées dans leur parcours. Afin de contribuer à une meilleure accessibilité de l'information pour les personnes accompagnées, une **formation FALC (Facile à Lire et à Comprendre)** a été proposée à l'équipe du secrétariat.

Enfin, sur le versant de la sécurité, l'ensemble des professionnels a bénéficié d'une **formation ou d'une réactualisation en Secourisme et Sauvetage au Travail (SST)**, répondant ainsi aux obligations réglementaires et garantissant une information de toutes et tous quant aux gestes de 1^{er} secours.

Être vecteur d'inclusion et accompagner la dynamique du « Aller-Vers »

Au cours de l'année, le SAMSAH a mené plusieurs **actions collectives** visant à **favoriser l'inclusion et les interactions sociales des personnes accompagnées**. Dans ce cadre, une initiative marquante a été la participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), avec l'**organisation** d'un **FlashMob** au cœur de la Ville de Colmar. Cet événement a poursuivi un double objectif : **promouvoir l'activité physique comme prévention contre la sédentarité et l'isolement** des personnes atteintes de pathologies mentales, et **offrir une visibilité** aux personnes porteuses de handicap psychique, contribuant ainsi à leur inclusion dans la société et luttant contre la stigmatisation.

Un engagement partenarial dans le maillage territorial

Dans une dimension partenariale, nous avons eu l'opportunité de rencontrer le centre de psycho-trauma et les CMP/CTJ rattachés aux établissements sanitaires du territoire. Nous avons également intégré les Comités Locaux de Santé Mentale (CLSM) de Colmar Agglomération et de Rouffach-Guebwiller renforçant ainsi notre collaboration avec les acteurs territoriaux de la santé mentale. Notre engagement au sein du réseau des SAVS-SAMSAH d'Alsace a permis de partager des expériences, d'échanger des bonnes pratiques et de contribuer à l'intelligence collective face aux défis spécifiques rencontrés sur notre territoire.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

L'année 2024 a été marquée par un travail de fond visant à renforcer la transversalité entre les équipes du SAVS et du SAMSAH, dans une logique de **fluidité de parcours et d'équité d'accompagnement**. Les outils et les modalités d'accompagnement ont

été **repositionnés et réintégrés collectivement**, favorisant une dynamique collaborative où les pratiques sont harmonisées au bénéfice des personnes accompagnées. Cette démarche a permis d'optimiser les complémentarités entre les deux services, d'adapter les interventions aux évolutions des besoins et de garantir une continuité de parcours plus fluide, en mobilisant les ressources les plus adaptées à chaque situation.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

En 2024, l'**équipe de Direction** s'est consolidée et renforcée avec la présence d'une **Directrice** (périmètre de direction sur plusieurs sites et établissements), arrivée en novembre 2023, et le recrutement d'un **Cadre Intermédiaire** en mars 2024, ainsi que l'intégration de **deux fonctions transversales** : une **Responsable Administratif et Gestion (RAG)** et une **Responsable Accompagnement Qualité (RAQ)** sur un périmètre regroupant plusieurs services et établissements, dont le SAMSAH. Cette évolution a permis d'**offrir aux équipes un cadre plus structurant et un appui renforcé dans leur quotidien**, favorisant une organisation plus fluide et efficiente.

Les fonctions **RAG et RAQ** ont contribué à **l'harmonisation des pratiques, à la mise en commun des ressources et au renforcement de la transversalité** entre les services et établissements. Par ailleurs, cette nouvelle organisation a offert un **soutien au pilotage des thématiques administratives et qualité**, tout en impulsant une dynamique d'**amélioration continue**. Ce renforcement de la gouvernance a amené les équipes à **réfléchir sur leurs pratiques, en leur proposant un cadre structuré et un étayage quotidien**, garantissant ainsi un accompagnement plus cohérent et efficient.

Afin de travailler conjointement au déploiement d'une démarche qualité harmonisée et de capitaliser sur les retours d'expériences et de pratiques, plusieurs COPIL ont été organisés avec l'ensemble des cadres du périmètre de direction partagé. En cette fin d'année 2024, « **un speed dating** » qualité regroupant l'ensemble des équipes ESAT, SAMSAH et SAVS a été organisé pour sensibiliser à la politique qualité associative et préparer le lancement de la démarche HAS à venir.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

En 2024, l'équipe s'est fortement mobilisée pour la mise en place et le déploiement de deux outils majeurs visant à renforcer la gestion de la qualité de l'accompagnement.

L'outil **MSQualité** a été intégré afin de centraliser les procédures, le suivi des déclarations d'événements indésirables ainsi que la gestion des plaintes et réclamations, garantissant ainsi une démarche d'amélioration continue.

Parallèlement, le **Dossier Usager Informatisé (DUI)** a été déployé via l'outil **SILAO**, permettant une meilleure traçabilité et coordination des interventions. Un groupe pilote, composé de membres de l'équipe, a organisé le paramétrage de ces outils au cours du second semestre 2024, assurant une adaptation optimale aux besoins du service et une appropriation progressive dès début 2025 par l'ensemble des professionnels.

4.3 Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Dans une volonté d'amélioration continue et de soutien aux professionnels, la réintégration d'un **groupe d'analyse des pratiques professionnelles** a été mis en place, offrant un espace d'échange et de réflexion essentiel pour ajuster et affiner les interventions au quotidien. Ce temps GAPP participe également à la prévention des risques de maltraitance et vient soutenir notre politique associative de bientraitance tout en agissant en prévention des risques psychosociaux.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des événements indésirables (EI)**

Afin de renforcer la gestion et le suivi des EI, un travail spécifique a été mené auprès des équipes, visant à les sensibiliser à l'importance de la déclaration des EI. Une fiche pratique « Comment ça marche » leur a été mise à disposition pour faciliter l'appropriation des procédures.

Dans cette continuité, plusieurs améliorations ont été mises en place :

- Clarification du processus de traitement et de clôture des EI, permettant une meilleure traçabilité et réactivité.
- Mise en place d'une auto-évaluation des actions correctives engagées, favorisant une réflexion sur leur efficacité et leur ajustement si nécessaire.
- Définition d'un groupe d'analyse pluridisciplinaire, qui se réunira annuellement afin d'examiner les EI de l'année N-1 et d'identifier des axes d'amélioration.

L'ensemble de cette démarche est tracé et suivi via l'outil MS Qualité, garantissant une gestion rigoureuse et intégrée des événements indésirables.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

La mise en place d'un processus structuré de gestion des plaintes et réclamations est programmée pour 2025. En 2024, une réflexion a été menée afin de définir les

modalités de traitement et d'initier la rédaction d'une procédure dédiée. L'outil MS Qualité servira de plateforme pour le recueil, le traitement et l'analyse des réclamations.

Toutefois, une attention particulière est d'ores et déjà portée aux plaintes et réclamations émanant des clients, familles, partenaires et travailleurs. Nous nous attachons à apporter une réponse constructive et adaptée au contexte.

- **Autres aspects de la gestion des risques**

Dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques TMS, le service a procédé à un rééquipement des postes de travail et a procédé à une reconfiguration des bureaux.

Le DUERP a fait l'objet d'une actualisation intégrant la question du risque psychosocial, notamment.

Toujours dans cette volonté objective de gestion du risque, un travail d'état des lieux des procédures avec priorisation des mises à jour à réaliser a été engagé. Il a notamment été identifié la nécessité de formaliser plus à même le cadre d'organisation des visites à domicile.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

En 2024, la trame du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** a été repensée afin de mieux répondre aux principes de la **réhabilitation psychosociale** et de placer la personne accompagnée au cœur de son parcours. Cette nouvelle approche vise à renforcer l'implication de l'utilisateur dans l'élaboration de son projet, en valorisant ses ressources, ses aspirations et ses capacités d'autodétermination. L'accompagnement est désormais davantage structuré autour d'objectifs concrets et évolutifs, favorisant l'autonomie, l'inclusion sociale et la reprise de pouvoir sur sa vie. Cette refonte s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration continue, garantissant une cohérence entre les pratiques professionnelles et les besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

En 2024, le SAMSAH 68 a accueilli trois stagiaires :

- une étudiante en soins infirmiers - 5 semaines,
- une étudiante en psychologie - 5 semaines,
- une étudiante Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) - 16 semaines sur 2024-2025

Ces accueils s'inscrivent dans une **démarche de transmission** des savoirs et de **valorisation du secteur médico-social et du handicap psychique**, contribuant ainsi à **renforcer l'attractivité** de ces métiers en tension. Au-delà de l'enrichissement

professionnel qu'ils apportent aux stagiaires, ces échanges favorisent également une ouverture d'esprit au sein des équipes et des personnes accompagnées, en renouvelant les perspectives et en encourageant des pratiques toujours plus adaptées et innovantes.

déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI). Ces démarches stratégiques s'inscrivent dans une volonté d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins des personnes accompagnées.

Par ailleurs, nous poursuivrons le travail de **structuration avec les équipes**, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de nos interventions. Enfin, dans une logique de développement et d'innovation, nous avons saisi l'opportunité de l'**AMI 50 000 solutions** pour déposer un projet intégrant des réponses aux constats **issus du terrain et de la réflexion partagée avec les acteurs territoriaux**. Cette proposition met en lumière des besoins émergents et la nécessité d'adapter notre offre de services pour mieux accompagner les publics concernés.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2022	2023	2024
7,76 ETP	10,30 ETP	11,03 ETP

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	9,68	1,00	0,85	1,50	6,13	0,20	0,00
CDD temporaire	1,35	1,00	0,00	0,35	0,00	0,00	0,00
TOTAL	11,03	2,00	0,85	1,85	6,13	0,20	0,00

6. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par une dynamique de structuration et de renforcement des pratiques au sein du SAMSAH, avec une attention particulière portée à la qualité des accompagnements et à la transversalité entre services dans un objectif de fluidité de parcours. Cette évolution pose des bases solides pour les défis à venir.

En 2025, plusieurs **temps forts** viendront rythmer notre activité : **l'actualisation du projet de service**, la **préparation à l'évaluation qualité HAS** et la **poursuite du**

